

Règlement école BMX

Saison 2023-2024

A. Présentation

Définition de l'école BMX du club Lourdes VTT :

L'école de BMX, comme toutes les écoles de sport, est une structure qui dispose d'un contenu de formation, d'une équipe d'animateurs éducateurs et d'un groupe de jeunes pratiquants. Le tout rassemblé pour découvrir les activités du cyclisme dans le cadre de la compétition, mais aussi du loisir et du volontariat dans une perspective de progression.

1. Objectifs

La pratique de l'activité BMX c'est :

- un outil pour progresser techniquement,
- un moyen de découvrir le goût de l'effort et du dépassement de soi. Deux notions chères au club de Lourdes VTT, qu'elles soient liées ou non à une pratique en compétition.

2. Contenu

Le contenu des séances de l'école BMX est :

- l'entraînement technique
- l'entraînement physique (résistance, endurance, alimentation)
- la connaissance du BMX
- la connaissance de la vie associative.

3. Encadrements

L'encadrement des séances est assuré par des cadres fédéraux (éducateur FFC ou entraîneur FFC).

D'une manière générale, l'équipe d'encadrement est constituée uniquement de bénévoles, c'est-à-dire des personnes volontaires qui ne touchent aucune rémunération pour leurs activités au sein de l'école. Leurs disponibilités peuvent varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

Conformément à la législation en vigueur, ces personnes ont la formation et l'expérience requises pour encadrer les activités proposées aux enfants.

Les responsables de la section BMX pour la saison 2023-2024 sont :

Responsable section BMX : Joël Laplace et Cyril Carbo

Responsable groupe compétition : Cyril Carbo

Responsable groupe loisir/débutant : Joël Laplace

Entraîneurs professionnel prestataire : Arnaud Laplace

B. Fonctionnement

1. Périodicité

Le rythme de cette école est basé sur celui de l'année scolaire. Son activité se déroule hors vacances scolaires tous les Mercredi et/ou Samedi, ainsi que certains soirs en semaine suivant les groupes.

Les créneaux des entraînements sont variable suivant les disponibilités de nos entraîneurs, en général les créneaux d'entraînement du mercredi et samedi sont fixes et les autres sont variables.

En cas d'activités extraordinaires (stage, participations à des challenges extérieurs, etc), les parents seront informés par l'équipe d'encadrement des modalités de participation (horaires, lieu, éventuelles participation financière...).

En cas de conditions météorologiques compliqués, ou de non disponibilité des personnes d'encadrement une séance pourra être annulée. Dans tous les cas, les parents sont préalablement informés par mail.

2. Moyen de communication

Le planning des entraînements est disponible sur le site internet www.lourdesvtt.com, sur l'onglet « calendrier ». Les créneaux d'entraînement sont mis à jour chaque mois. En cas de changement ou d'annulation de dernière minute, l'ensemble des parents seront informés par mail.

Le moyen de communication entre le club et les parents est le mail. Adresse mail du club : lourdesvtt@yahoo.fr

3. Groupe d'entraînement

Des groupes de niveaux et objectifs sont mis en place pour que chaque pratiquant puisse évoluer suivant sa pratique et sont niveaux :

- Groupe loisir/débutant : composé de jeune débutant et de jeune pratiquant loisir qui ne pratiquent pas la compétition ou ponctuellement sur des compétitions de niveau régional
- Groupe Compétition : composé de jeunes et adultes pratiquant régulièrement la compétition en niveau régional

Condition d'accès au groupe compétition :

- participation à aux moins 4 courses régionales Occitanie l'année précédente

et

- avoir fait une finale sur une course régionale ou demi-finale si première année dans la catégories sur l'année précédente

et

- s'engager et être assidu sur deux séances par semaines de l'école BMX

Des exceptions peuvent être accordées par les responsables de la section BMX suivants la motivation ou d'autres contraintes du pratiquant. Un pratiquant du groupe compétition non assidu peut être passé en groupe loisir/débutant sur décision des responsables.

4. Accès

L'école BMX est ouverte à partir de l'âge de 5 ans, pour la saison 2023-2024, nous acceptons des enfants nés jusqu'en 2018.

5. Effectifs

Groupe 1 (Loisir/débutant U17 et moins) : 25 licenciés

Groupe 2 (loisir/débutant U19 et +) : 10 licenciés

Groupe 3 (compétition tout âge) : 20 licenciés

La capacité d'accueil de la section BMX du club Lourdes VTT est de : 55 licenciés

6. Horaires entrainement

Groupe 1 : mercredi 14h-15h30 et samedi 14h-15h30

Groupe 2 : mercredi 15h45-17h30 et vendredi 17h30-19h30

Groupe 3 : mercredi 15h45-17h30 et vendredi 17h30-19h30 + un soir en semaine ou dimanche matin en période hivernale

7. DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour toutes inscriptions, elles devront se réaliser en ligne sur le site www.lourdesvtt.com onglet « inscription en ligne ». La démarche de demande de licence et adhésion y est entièrement expliquée.

La pratique du BMX au sein du club Lourdes VTT se réalise avec une licence FFC et adhésion au club à jour, hormis lors des journées portes ouvertes du mois de septembre où une assurance individuelle est mise en place par la FFC.

8. Matériel

La participation à l'activité BMX nécessite de posséder un matériel adapté :

- Les BMX doivent être en état de fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, l'enfant ne participera pas à la séance. **Les entraineurs ne sont pas là pour faire de la mécanique.**
- **Protections obligatoires pendant les séances :**

Obligatoire lors des compétitions et entrainements :

Casques intégral, gants long, maillot manche longue, pantalon, chaussette longue.

Obligatoire pour les mineurs lors des séances d'entraînement (conseillé en compétition) en plus des équipements cités ci-dessus :

Genouillère, coudière + protection dorsale (gilet de protection)

- **Matériel obligatoire :** 2 chambres à air de rechange aux bonnes dimensions, 1 boîte de rustine, une bouteille d'eau.
- Le club ne pourra pas être tenu responsable en cas de vol ou de dégradation de matériel.

C. La vie à l'école BMX

1. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES

La correspondance entre l'école de BMX et les parents se fait essentiellement par mail. Le site internet du club est régulièrement mis à jour avec les informations relatives au fonctionnement de l'école de BMX et planning des entraînements. www.lourdesvtt.com

2. PRESENCE ASSIDUS DES JEUNES COMPETITEURS

Une présence régulière et une participation assidue à l'ensemble des activités est demandée pour le groupe compétition. L'absence d'un jeune devra être signalée au moniteur responsable dès que possible et au plus tard la veille de la séance.

Toute absence prolongée et non justifiée pourra entraîner l'exclusion temporaire voir définitive du groupe compétition. Une feuille de présence est tenue sous la responsabilité de l'entraîneur.

3. DEROULEMENT DES ACTIVITEES

L'encadrement de l'Ecole BMX prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des jeunes qui lui sont confiés et ceci en ce qui concerne :

- La vérification des organes de sécurité sur le vélo ; un jeune ayant un vélo en mauvais état ne pourra pas participer aux séances.
- Le port des protections obligatoires durant les séances de l'école BMX.
- Des règles de vie commune qui ne serait pas respectées sur les séances et lors des compétitions (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, absences fréquentes et non motivées, mise en danger par son comportement, de sa sécurité et de celle d'autrui...)

En cas de manquements répétés au respect de ces règles, l'encadrement pourra être amené à prendre des mesures adaptées qui pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive, après en avoir informé les parents.

4. FORMATION A L'ENCADREMENT

Tout jeune ayant atteint l'âge légal de 16 ans permettant l'obtention du diplôme « éducateur BMX FFC » pourra demander à participer à cette formation en vue d'intégrer l'équipe pédagogique de l'école BMX du Club.

Cet article est également valable pour tous les parents motivés.

5. APPLICATIONS ET LIMITES

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statut de club. Toute modification sera établie en réunion BMX et soumise à l'approbation du bureau de l'association. Le responsable de la section BMX est chargé de l'application du présent règlement intérieur.

L'admission d'un jeune à la section BMX ne pourra être effective qu'après l'acceptation de ce règlement par les parents ou responsables légaux. (le jeune ayant pris connaissances du présent document).

Lourdes VTT